

<https://www.snetap-fsu.fr/Gagne-Les-ACEN-des-LPM-percevront-bien-l-ISOE-en-plus-de-leur-indice.html>



# Gagné ! Les ACEN des LPM percevront bien l'ISOE « en plus » de leur indice !

- Les Dossiers - Enseignement maritime -



Date de mise en ligne : samedi 15 juin 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH283/brice-bunel-fa914.png>

**Victoire !** Alors que le ministère de tutelle des Lycées maritimes publics envisageait de récupérer une vingtaine de points d'indice pour les transformer en indemnité – à rebours de la transformation « prime/point » -, le SNETAP-FSU avec le SNE-FSU ont fait reculer le ministère...

Dans [un courrier adressé le 29 mai dernier](#), la FSU Écologie interpellait le Directeur des Ressources Humaines sur ce sujet.

La réponse du ministère est tombée : les [ACEN](#) toucheront en plus de leur indice, le montant de l'[ISOE](#) part fixe augmenté de 100 % à compter du 1er septembre 2023 !

*« Vous avez souhaité appeler mon attention sur les dispositions des contrats conclus par les ACEN à l'occasion de l'augmentation du montant de l'ISOE. Je peux vous indiquer que le nouveau montant total de l'ISOE est prévu pour être versé sur la paye de juin avec effet rétroactif à la date dévolution du montant. Ce montant sera versé en plus du niveau de la rémunération consignée dans les contrats (qui comporte déjà une part d'ISOE) et les indices figurant actuellement dans les contrats resteront en l'état (...) »* [\(DRH MTECT\)](#)